



PRÉSENTATION DU PROJET DE SAGE

COMITER 18 février 2020



LES SIX VALLÉES

395 km²

65 communes

65000 habitants

2 bassins versants:
Caux-Seine et
Austreberthe

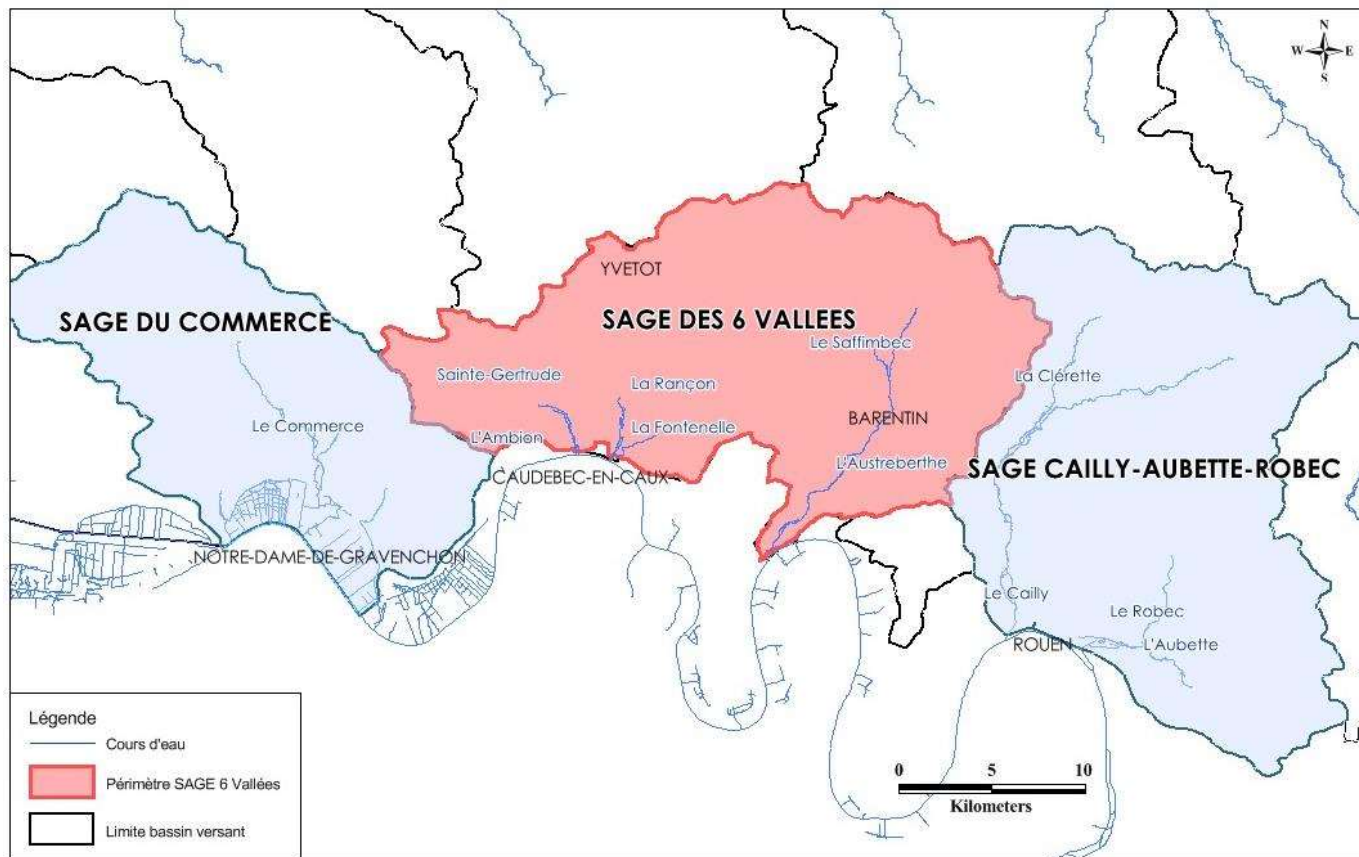


Six cours d'eau : L'Ambion, La Sainte-Gertrude, La Rançon, La Fontenelle, l'Austreberthe et le Saffimbec.

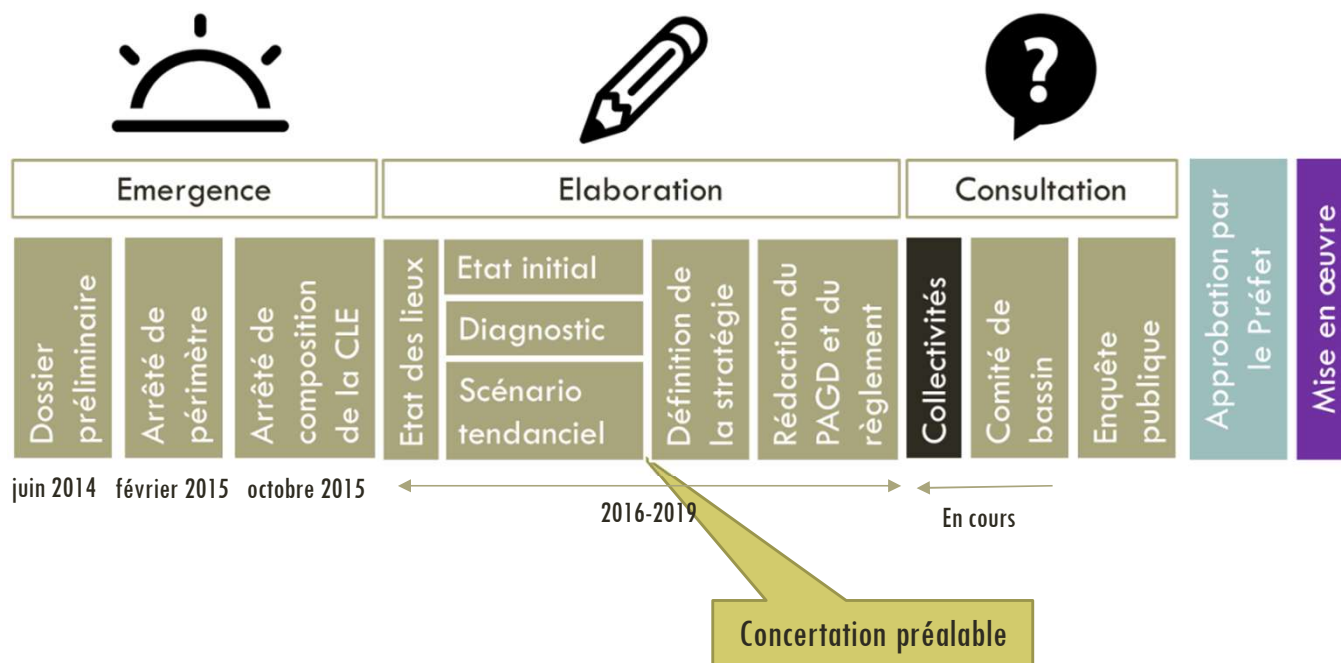


Aquifère régional de la craie altérée de l'estuaire de la Seine

LES SIX VALLÉES



HISTORIQUE DU SAGE DES SIX VALLÉES



LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Commissions Locale de l'Eau

1 PRESIDENT

3 VICES-PRESIDENTS

1 BUREAU

6 réunions

47 membres
Collège 1: Elus
Collège 2 : Usagers
Collège 3: services de l'Etat

6 réunions

Groupes
de travail

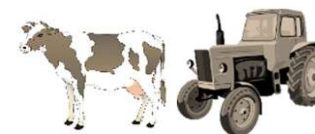
Commissions thématiques

17 réunions



Groupe de travail agricole

2 réunions



LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

EVÈNEMENTS POUR MOBILISER LES ACTEURS ET ASSOCIER LE GRAND PUBLIC

2013

SEMINAIRE SAGE ASYBA
Rouen

2014

REUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION
Motteville

2015

CONSULTATION
PERIMETRE DU SAGE
COMPOSITION DE
LA CLE

2016 - 2017

CLASSE D'EAU
PROJECTION - DEBAT

2018

EVENEMENT SUR LE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

2019

PROJECTION
CONCERTATION PREALABLE
REUNION DE PRESENTATION DE
LA CARTE EROSION



UNE CONCERTATION DU PUBLIC, COMMENT?

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Concertation préalable sur les grandes orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des six Vallées

Syndicats mixtes des bassins versant Caux-Seine et Austreberthe-Saffembec

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification porté réglementairement à l'échelle locale par les acteurs locaux. Il a pour objectif d'assurer une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. En application de l'article L.221-15-1 du code de l'environnement, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux peuvent être soumis à la procédure de concertation préalable. Dans ce cadre, la Commission Locale de l'Eau du SAGE des six Vallées a souhaité organiser volontairement une concertation préalable sur les objectifs et principes orientations du projet de SAGE en cours selon les modalités des articles L.221-15 et L.221-15-1 du code de l'environnement.

Le public est donc informé que du 21 mai au 22 juin 2019 inclus une concertation préalable du public aura lieu sur le territoire du SAGE des six Vallées qui concerne les communes des bassins versants Caux-Seine, de l'Austreberthe et du Saffembec.

La Commission nationale du débat public a désigné le 6 février 2019 Monsieur Pierre-Guillaume Deligny comme garant de cette concertation préalable.

Pendant toute cette période, afin de permettre l'expression des avis, questions et propositions des acteurs du territoire et des habitants sur les grandes orientations du SAGE, seront mis en œuvre les moyens suivants :

- Un document d'information disponible dans les mairies et les sièges des intercommunalités ;
- Une page dédiée sur le site internet www.smbvas.fr permettant l'accès à l'ensemble de la documentation et la possibilité de contribuer en ligne de manière visible et transparente ;
- L'écoute et la disponibilité tout le long de la concertation préalable pour recevoir les avis et les contributions du public ;
- Un atelier ouvert au public lors de la Fête de la Nature organisée par le SMRVS et célébrée au Centre Eau Risque et Territoire le 25 mai 2019 de 15h à 18h. Adresse : 213 ancienne route de Villers, 78180 Villers-Éclaires ;
- Une présentation publique des grandes orientations du SAGE le 6 juin à 18h30 dans la Salle Polyvalente des 4 saisons. Adresse : 30 Avenue de l'Industrie, 78180 St-Martin des Champs.

Toute correspondance relative à cette concertation préalable pourra être adressée au garant, à l'adresse suivante : pierre.guillaume.deligny@cdp.fr

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de Mme Marquès, Animatrice du SAGE des six Vallées Tel : 02.32.94.00.74.

A l'issue de cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du bilan du garant retraçant et évaluant les conditions de la concertation sur le site internet précédent.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes concernées.

Avis de concertation préalable
affiché sur les mairies du
territoire.
Avis dans la presse

**SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
AUSTREBERTHE
& SAFFEMBEAC**

Qui sommes-nous ? Notre territoire Nos actions Milieux aquatiques et écosystèmes de l'eau Actions Responsabilité citoyenneté

L'avenir de l'eau vous intéresse ?

Du 25 mai au 22 juin, donnez votre avis sur les orientations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des 6 vallées.

Quelles problématiques sur le territoire ? Quelles solutions possibles ?

**VOUS AVEZ DIT "SAGE" ?
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT
ET DE
GESTION DES EAUX**

C'EST QUOI UN "SAGE" ?
C'est une façon de rendre durable à l'échelle d'un territoire par ses acteurs locaux qui ont les éléments de sa politique de l'eau. Cela concerne l'eau que nous avons, les rivières qui coulent près de chez nous, les eaux souterraines qui sont nos réserves et la ripaque.

SAGE

<https://www.smbvas.fr/sage-concertation>



Site internet — réseaux sociaux

**Le Courrier
Charente**
2, rue Edmond-Labbé
Yvetot 76100 Yvetot
à l'attention de la rédaction

BARENTIN

**Les habitants du pays de Caux
Les habitants appelés à voter**

VILLERS-ÉCLAIRES

Depuis 2015, les élus du territoire des six vallées (Caux, Seine, Austreberthe, Saffembec, Caux-Seine, Caux) ont travaillé ensemble pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des six vallées. Ce document a pour but de garantir une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi, les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE.

Trois enjeux concernés

Le SAGE a pour but de garantir une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi, les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE.

Le 25 mai lors de la fête de la nature à Villers-Éclaires, de 15 heures à 18 heures, se tiendra un atelier de concertation publique. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE. Les habitants du territoire sont appelés à voter pour le SAGE.

Pour participer à la concertation : www.smbvas.fr/sage-concertation



Animation fête de la nature

26 AUTOUR D'YVETOT

Concertation publique sur l'eau Des ateliers pour sensibiliser



Les habitants présents ont été répartis dans trois ateliers différents

SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS
Une cinquantaine de personnes ont répondu présents, dont certains élus des communes environnantes, comme Emile Caru (maire d'Yvetot), Gérard Chausser (président du CCOTV), Jean Deschamps (maire du Dardot) ou encore Marie

Des maquettes explicatives
Afin de sensibiliser au mieux la population aux problématiques de la gestion de l'eau, le syndicat mixte du Bassin-versant de l'Austreberthe et du Saffembec (SMBAVS) avait choisi de proposer une approche plus pédagogique avec trois ateliers différents sous forme de thématiques : les risques liés aux inondations, la qualité de l'eau et les milieux aquatiques.

Donner son avis
Les habitants du territoire des six vallées ont désormais jusqu'au 22 juin prochain pour participer à la concertation publique. Sur le site du Syndicat <https://www.smbvas.fr/sage-concertation/>, un questionnaire permet à tous de faire des remarques pour améliorer le SAGE.

Desmaizères (maire de Saint-Clair-sur-Montel).

Facteurs aggravants, solutions à apporter, changement dans l'agriculture... plusieurs sujets ont ainsi été abordés au cours de la soirée.

Les habitants du territoire des six vallées ont désormais jusqu'au 22 juin prochain pour participer à la concertation publique. Sur le site du Syndicat <https://www.smbvas.fr/sage-concertation/>, un questionnaire permet à tous de faire des remarques pour améliorer le SAGE.

Réunion publique

CONCERTATION PRÉALABLE

- Saisine de la CNDP
- Rencontres avec le garant de la concertation
- Préparation de supports de communication (kakemonos, dossier de la concertation, flyers, site internet)
- Communication (site internet, presse, réseaux sociaux, invitations)
- Animation de l'atelier et la réunion publique
- Rendus au garant
- Présentation des résultats à la CLE. Intégration des avis dans les documents du SAGE.



VOUS AVEZ DIT "SAGE"? LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

C'EST QUOI UN "SAGE" ?
C'est une feuille de route réalisée à l'échelle d'un territoire par les acteurs locaux qui fixe les objectifs de sa politique de l'eau. Cela concerne l'eau que vous buvez, les rivières qui coulent près de chez vous, les zones humides qui font vos paysages et le risque d'inondation qui vous menace.

A QUOI SERT-IL ?
Il sert à définir une politique de l'eau adaptée et partagée, capable de protéger l'eau potable pour vous et les générations futures, maintenir des rivières et des zones humides vivantes et vous rendre moins vulnérables face aux inondations.

QUI LE RÉALISE ?
Un petit parlement local de l'eau est créé spécialement pour rédiger ce SAGE : on l'appelle la Commission Locale de l'Eau. On y retrouve des élus locaux, des producteurs d'eau potable, des responsables de l'assainissement, des acteurs économiques qui utilisent l'eau (agriculteurs, industriels, artisans, pêcheurs...) mais aussi des représentants de l'État, des consommateurs et de la protection de l'environnement.

EN QUOI CELA VOUS CONCERNE ?
Votre avis nous intéresse car en tant que citoyen, vous pouvez participer au choix des grands objectifs qui seront fixés sur notre territoire.

Où sont les six vallées ?

LE HAVRE → ROUEN

Logos at the bottom: www.smbvas.fr

AVIS RECUEILLIS

- 77 avis lors de la Fête de la Nature
- 27 avis lors de la réunion publique. 32 participants
- 6 avis sur site internet
- 93 visites sur le site internet
- Réseaux sociaux



Facebook

Nom	Date	J'aime	Partage	interactions	Personnes touchées	Vues
Rivières	20-juin	5	2	13	246	
J-7	14-juin	4	1	10	136	
Inondations	13-juin	16	6	74	747	
Fb live réunion publique	06-juin	8	1	62	408	180
Eau potable	03-juin	4	6	47	242	
Lancement	27-mai	12	2	98	769	
Lancement	21-mai	3	5	32	419	
TOTAL		52	23	336	2967	180

Twitter

Engagements totaux	22
--------------------	----

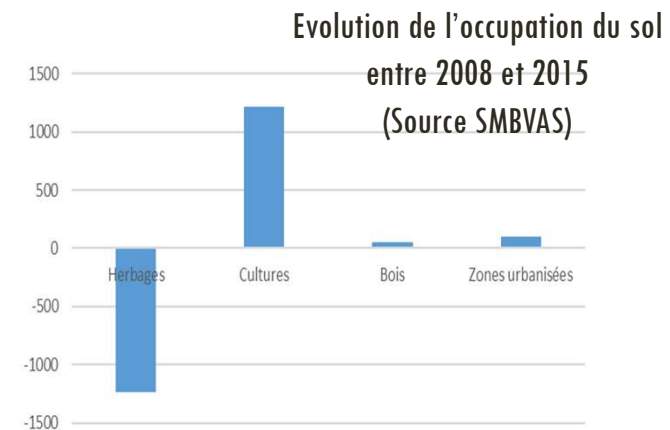
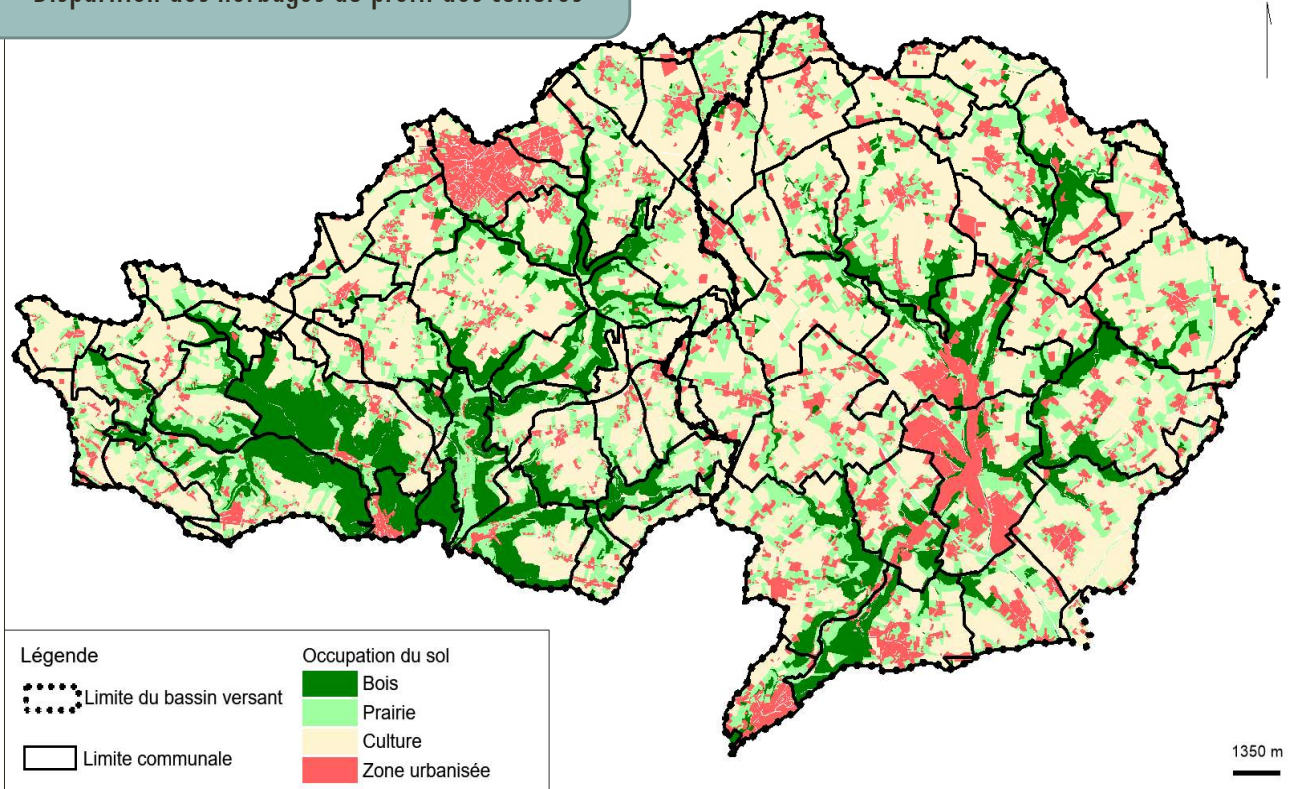
Site internet

Visites de la page	93
--------------------	----

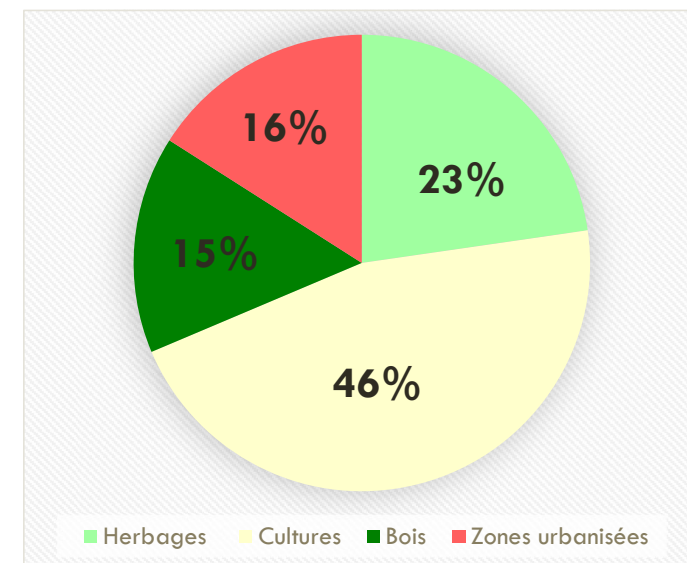


OCCUPATION DU SOL

- Territoire majoritairement agricole
- Disparition des herbages au profit des cultures



Occupation du sol 2015
(Source SMBVAS)



Etat écologique

Très bon état Bon état Etat moyen Etat médiocre Mauvais état

Etat chimique

Très bon état Mauvais état

ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES

Nom de la masse d'eau	code	Etat		
		Ecologique	Chimique avec ubiquiste	Chimique sans ubiquiste
L'Austreberthe de sa source au confluent de la Seine (exclu)	FRHR264			
Le Saffimbec	FRHR264-H5061000			
La Rançon de sa source au confluent de la Seine (exclu)	FRHR264A			
La Fontenelle	FRHR264A-H5111500			
La Sainte-Gertrude de sa source au confluent de la Seine (exclu)	FRHR264B		inconnu	inconnu

Objectifs de bon état			Paramètres déclassants
écologique	chimique avec ubiquiste	chimique sans ubiquiste	
2027	2027	2015	Polluants spécifiques de l'état écologique : difluorécanil Etat chimique : FLUORANTH ; BENZO(A)PY ; BE(B)FLU ; BE(K)FLU ; BE(GHI)PERYL
2021	2027	2015	Etat chimique : FLUORANTH ; BENZO(A)PY
2021	2027	2015	Etat chimique : FLUORANTH ; BENZO(A)PY ; BE(B)FLU ; BE(GHI)PERYL
2021	2027	2015	Etat chimique : FLUORANTH ; BENZO(A)PY ; BE(B)FLU ; BE(GHI)PERYL
2021	2015	2015	

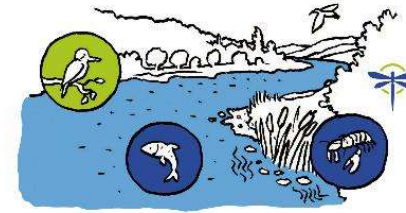


ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Masse d'eau	Craie altérée de l'estuaire de la Seine (FRHG202)
Etat chimique 2019	Médiocre (pesticides)
Etat quantitatif 2019	Bon
Objectif de l'état chimique	2027
Objectif de l'état quantitatif	2015



MILIEUX AQUATIQUES: RIVIÈRES



Bon potentiel piscicole

Régime hydraulique régulier



Beaucoup d'obstacles à l'écoulement

Des rivières artificialisées



Colmatage des frayères par les limons

MILIEUX AQUATIQUES: ZONES HUMIDES



223 hectares (0,59%) de la surface recensées en 2015
(380ha DREAL en 2019)

Deux zones humides remarquables protégées:

- Le marais de Saint Wandrille Rançon
- Le marais tourbeux de Caudebec en Caux

Maîtrise foncière sur l'Austreberthe (politique d'acquisition du SIRAS)

Peu de zones humides

Zones humides peu valorisées

PROBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

EAU POTABLE



- Dépassements des normes sur pesticides d'origine agricole S1
- Nitrates à la hausse
- Problèmes de turbidité



Milieux aquatiques



- Colmatage par le limons
- Artificialisation et obstacles à la continuité écologique
- Pollution généralisée aux HAP
- Nitrates à la hausse
- Présence de pesticides, dépassement des normes sur l'Austreberthe



Risque inondation



- 347 arrêtés de catastrophe en 30 ans (1982-2016)
- Inondation par ruissellement et coulées boueuses sur l'ensemble des communes même sur les plateaux
- Débordements de cours d'eau, crues rapides (Austreberthe)
- Réponse collectivité: Investissement 20 million €

Diapositive 15

- S1** faire mention aux deux captages grenelle qui alimentent plus de 50% de la population
Sage; 10/02/2020

ENJEUX DU TERRITOIRE ISSUS DU DIAGNOSTIC

ENJEUX	COMPOSANTES	HIÉRARCHISATION
QUALITÉ DES EAUX	Azote	FORT sur BAC
	Phosphore	FAIBLE
	Pesticides	TRES FORT sur BAC
	Autres micropolluants	FAIBLE
	Turbidité	MOYEN / FORT
QUALITÉ DES MILIEUX	Milieux aquatiques	FORT
	Zones humides	FORT
GESTION QUANTITATIVE	Besoins / ressources - perspectives	MOYEN
INONDATION	Gestion des ruissellements	TRES FORT
GOUVERNANCE		FORT

LE PAGD: 5 ENJEUX, 43 DISPOSITIONS

ENJEU 1	ENJEU 2	ENJEU 3	ENJEU 4	ENJEU 5
Assurer la mise en place d'une gouvernance et d'une communication efficaces pour la mise en œuvre du SAGE	Améliorer la qualité des eaux	Assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Maîtriser les ruissellements	Gestion quantitative des ressources en eau
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS
Assurer une mise en œuvre efficiente du SAGE	- Maintenir / atteindre le bon état des masses d'eau - Ne pas dégrader la qualité des eaux brutes afin de réduire le degré de traitement de purification nécessaire à l'alimentation en eau potable	- Maintenir / atteindre le bon état écologique des masses d'eau superficielles - Préserver, restaurer et valoriser les zones humides et les mares	- Limiter les ruissellements sur le territoire - Limiter l'érosion sur les zones sensibles	Maintenir l'équilibre du bilan besoins / ressources

ENJEU 1	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
	Organiser la mise en œuvre du SAGE			
D.1	Mettre en place une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE à horizon 2022	SP du SAGE	-	-
D.2	Renforcer les liens entre maitrises d'ouvrages intervenant sur le petit, le grand cycle de l'eau et l'aménagement du territoire	SP du SAGE et communes et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme	-	-
D.3	Afficher la Commission Locale de l'Eau et la structure porteuse du SAGE comme interlocuteur privilégié pour les nouveaux projets susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur la ressource en eau ou sur les milieux aquatiques	Pétitionnaire de projets et services instructeurs	-	-
D.4	Assurer une représentation du SAGE au sein des commissions départementales	SP du SAGE	-	-
	Communiquer, sensibiliser et capitaliser les connaissances			
D.5	Communiquer sur les enjeux du territoire du SAGE et promouvoir les bonnes pratiques	SP du SAGE	-	-
D.6	Capitaliser les connaissances et suivre la mise en œuvre du SAGE (renseignement et diffusion du tableau de bord)	SP du SAGE	-	-

ENJEU 2	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
Approfondir la connaissance sur la qualité de la ressource				
D.7	Connaissance sur la qualité de la ressource vis-à-vis des polluants émergents : - valorisation des données des réseaux de suivi existants et information à la CLE - animation d'un groupe de travail (incluant l'agence de l'eau et l'ARS) : établissement d'une liste de substances complémentaires	SP du SAGE	-	-
	- réalisation d'au moins une campagne d'analyses sur cette liste + screening à mi-parcours et transmission des résultats	Collectivités ou leur groupement	-	-
D.8	étude pour améliorer la connaissance sur la qualité chimique de la Sainte Gertrude et les impacts sur la reproduction des poissons	Fédération de pêche	-	-
Réduire l'utilisation d'intrants et limiter les risques de transfert au milieu				
D.9	Groupe de travail agricole : définir et valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement	SP du SAGE	-	-
	Poursuite ou développement de politiques de valorisation de ces pratiques et productions	Collectivités ou leur groupement	-	-
D.10	Délimiter les aires d'alimentation des captages pour les captages de Caillouville et Duclair	Collectivités ou leur groupement	-	-
	identification des zones de bétail sur les aires d'alimentation de captages		-	-
	Poursuite ou mise en place de programmes d'actions visant la préservation de la ressource en eau		-	-
	Renseignement d'indicateurs pour le suivi de l'avancement du programme d'actions et transmission à la structure porteuse du SAGE		-	-
D.11	réviser si nécessaire les arrêtés de déclarations d'utilité publique des captages destinées à l'alimentation en eau potable	Services de l'Etat	-	-
D.12	Invitation à proscrire l'usage de produits phytosanitaire en particulier sur les zones sensibles (aires d'alimentation de captages, zones prioritaires d'érosion) ➔ recours à des techniques fondées sur la nature	Gestionnaires d'infrastructures linéaires, gestionnaires de zones d'activité, aménageurs et bailleurs sociaux	-	-

ENJEU 2	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
D.13	Invitation à proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires et limiter l'usage de fertilisants Intégrer cet objectif en amont de la réalisation des projets	Collectivités ou leur groupement	-	-
Limiter l'impact de l'assainissement des effluents domestiques et industriels				
D.14	Mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement + transmission des indicateurs de performance à la SP du SAGE	Collectivités ou leur groupement	-	-
D.14	S'assurer des capacités d'assainissement en amont des projets de développement	Collectivités ou leur groupement		
D.16	Planter les nouveaux systèmes de traitement des eaux usées ainsi que leur rejet hors des zones prioritaires de talweg et versant de priorité 1 et 2 (sauf impossibilité technico-économique justifiée)	Collectivités ou leur groupement		
D.17	Cartographie des zones présentant un enjeu sanitaire et validation par la CLE	SP du SAGE	-	-
	Priorisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur les zones présentant un enjeu sanitaire	Collectivités ou leur groupement	-	-
Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines				
D.18	Identification et localisation des exutoires des réseaux d'eaux pluviales les plus impactants	SP du SAGE	-	-
	Diagnostic de l'origine et traitement des pollutions	Collectivités ou leur groupement	-	-
Limiter l'impact des friches industrielles				
D.19	Profiter des projets de réhabilitation ou de la réalisation de mesures compensatoires pour limiter l'impact des friches industrielles	Porteurs de projets publics et privés	-	-

ENJEU 3	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau				
D.20	Restaurer la morphologie des cours d'eau : mise en œuvre de programmes pluriannuels d'actions. Objectif de taux d'étagement sur l'Austreberthe < 40% à horizon 2030.	Collectivités ou leur groupement	-	-
D.21	Préserver les espaces de mobilité des cours d'eau dans les documents d'urbanisme (Incitation à la mise en place d'une marge de recul par rapport aux berges de 5 m à minima pour les nouveaux ouvrages et aménagements et de 10 m à minima pour les nouvelles constructions)	Collectivités ou leur groupement		R1 R2
D.22	Saisir les opportunités de projets d'aménagement en bordure de cours d'eau pour intégrer les objectifs de valorisation des milieux aquatiques		-	-
	- cartographie des zones et présentation aux collectivités	SP du SAGE	-	-
	- information de la structure porteuse du SAGE sur les éventuels projets d'aménagement existants ou à venir situés sur les secteurs à enjeu	collectivités ou leur groupement	-	-
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)				
D.23	Centralisation des données et cartographie des foyers d'EEE Participation ou animation d'un groupe de travail EEE	SP du SAGE	-	-
	Actions de lutte	CEN et collectivités ou leur groupement	-	-
Préserver, restaurer les zones humides et mares				
D.24	Elaboration d'une méthodologie pour localiser les zones humides potentielles de plateau	SP du SAGE	-	-
	Mise à jour de la cartographie des zones humides connues du territoire		-	-
D.25	Protéger les zones humides et mares à travers les documents d'urbanisme	Collectivités ou leur groupement		R3
D.26	Etablir une stratégie de valorisation des zones humides : cartographie de zones humides prioritaires	SP du SAGE	-	-
	Mise en œuvre d'une gestion adaptée	Propriétaires et exploitants agricoles / Collectivités et leur groupement	-	-

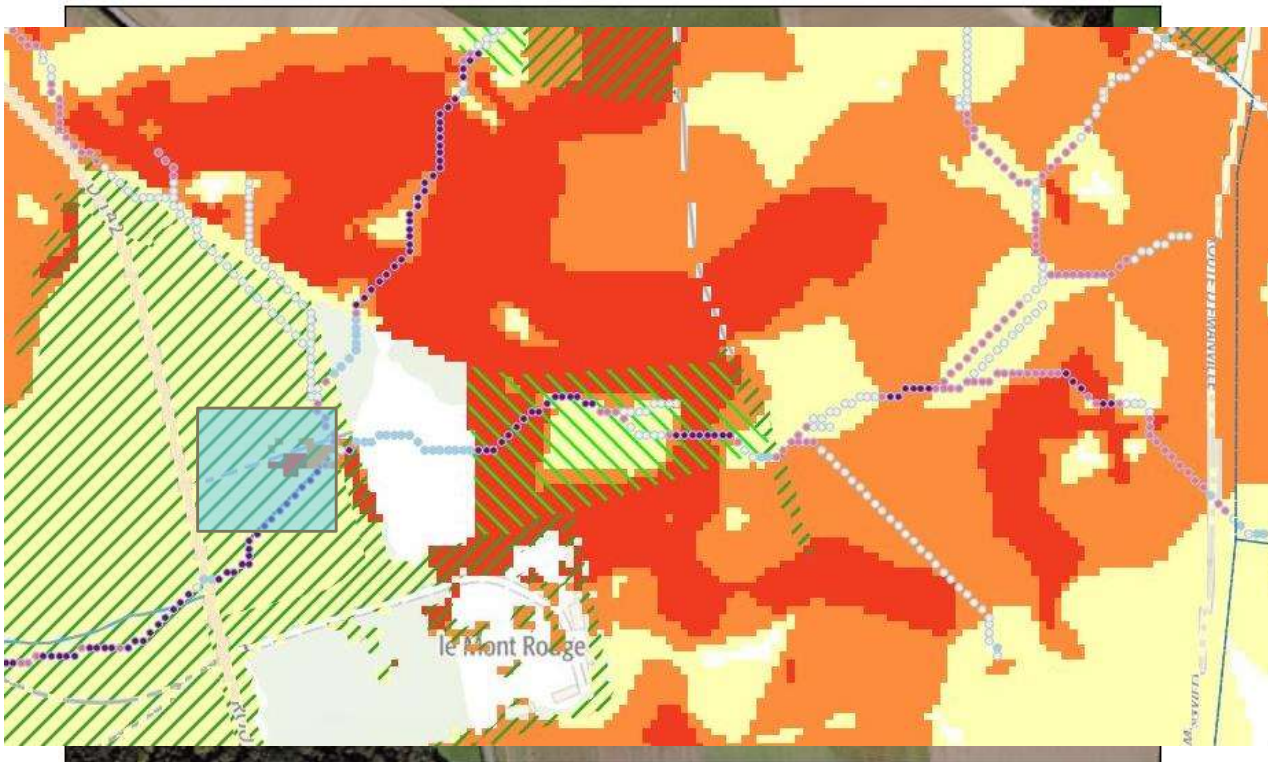
ENJEU 4	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
Suivre les dynamiques d'occupation des sols				
D.27	Mettre en place un observatoire des sols à l'échelle communale	SP du SAGE	-	-
Limiter le ruissellement non urbain et les risques associés				
D.28	Assurer le maintien ou la restauration de couverts permanents sur les zones prioritaires de talweg et versant de priorité 1 et 2	Collectivités ou leur groupement / Exploitants agricoles	-	R4
	Envisager les reconversions en herbe en priorité sur les zones prioritaires de talweg et versant de priorité 1 et 2	Exploitants agricoles	-	-
	Valorisation économique des produits	Collectivités ou leur groupement	-	-
D.29	Compenser le retournement d'herbages sur les zones prioritaires de talweg et versant de priorité 2 : inscription des aménagements dans les avis des syndicats	Exploitants agricoles	-	R5
D.30	Limitier les risques d'entraînements par ruissellement des contaminants liés à l'épandage des effluents agricoles, des boues de stations de traitement des eaux usées et des effluents industriels	Structures procédant à l'épandage d'effluents agricoles, industriels ou de boues de stations de traitement des eaux usées	-	R6
D.31	Mettre en œuvre des aménagements d'hydraulique douce	Collectivités ou leur groupement	-	-
D.32	Protéger les éléments du paysage ayant un rôle antiérosif au travers des documents d'urbanisme	SP du SAGE et Collectivités ou leur groupement		-
D.33	Limitier l'impact de la gestion forestière sur les ruissellements	SP du SAGE et acteurs de la gestion forestière	-	-
Limiter le ruissellement urbain et les risques associés				
D.34	Réalisation de cahier des charges type pour l'élaboration des schémas directeurs	SP du SAGE	-	-
	Réaliser des schémas directeurs et intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme: - Gestion quantitative pour les pluies moyennes à fortes	Collectivités ou leur groupement	-	-



	- Gestion des flux de pollution pour les pluies courantes : objectif de « zéro rejet » : par exemple abattement des 8 premiers mm de chaque événement pluvieux + objectifs de désimperméabilisation			
ENJEU 4	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
D.35	Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines lors des projets de renouvellement ou de requalifications urbaines + sites pilotes de désimperméabilisation	SP du SAGE et maîtres d'ouvrages de projets	-	R7
D.36	Renforcer le contrôle de la bonne réalisation des dispositifs de gestion des eaux pluviales	Collectivités ou leur groupement	-	-

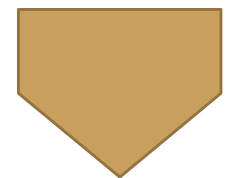
LES ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Carte de l'aléa érosion potentielle

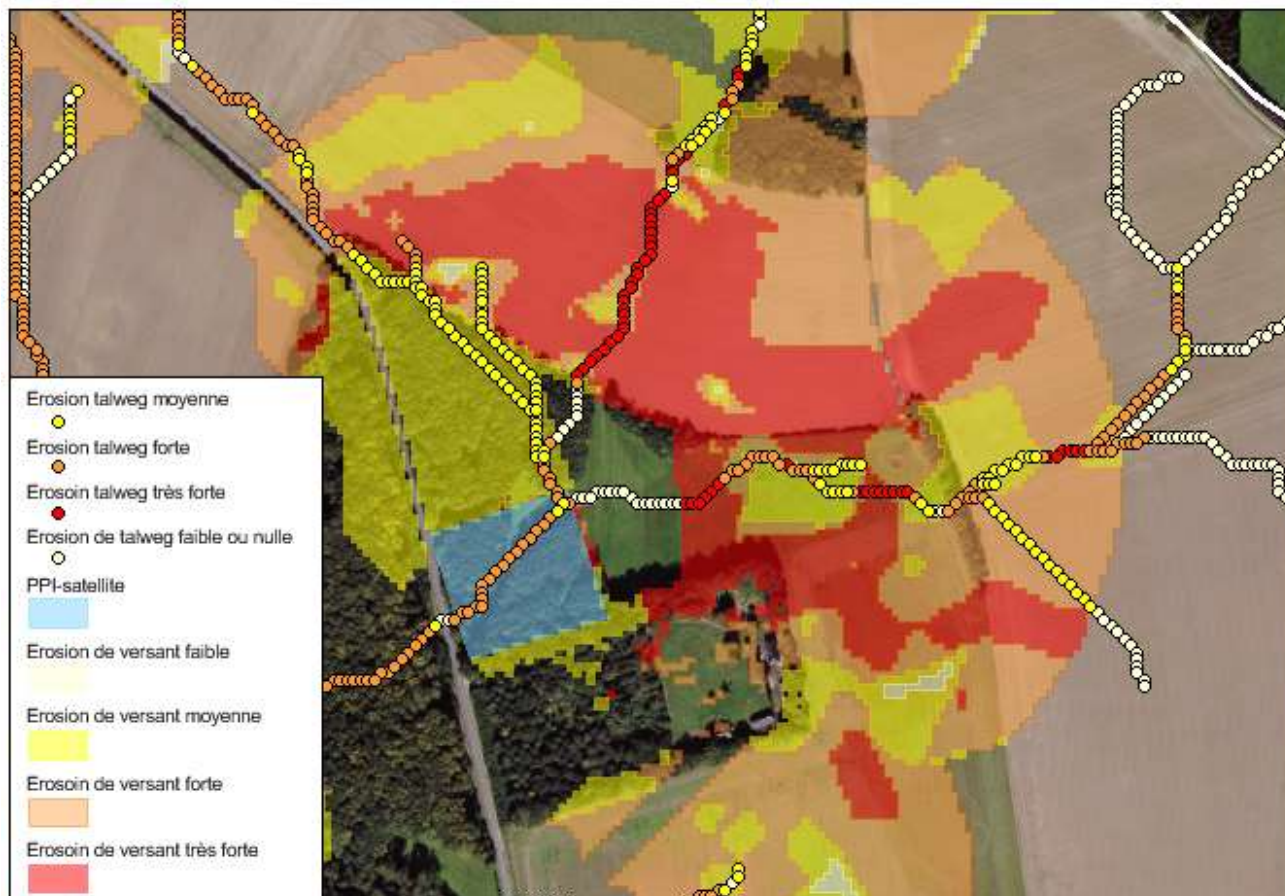


- Validité permanente, car basée sur des paramètres physiques intemporels (pente, type de sol..).
- Outil d'aide à la décision
- Annexée au PAGD

Croisement avec les enjeux sensibles à l'érosion



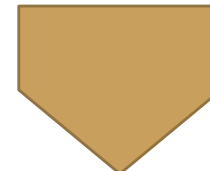
LES ANNEXES CARTOGRAPHIQUES



CARTOGRAPHIE DES ZONES PRIORITAIRES POUR LA PROTECTION DES ENJEUX SENSIBLES A L'EROSION

- Cartographie susceptible d'évoluer
- Outil d'aide à la décision
- Annexée au PAGD

Croisement avec
les surfaces en prairie permanente



ANNEXES CARTOGRAPHIQUES



CARTOGRAPHIE DES HERBAGES STRATEGIQUES A MAINTENIR

- Cartographie susceptible d'évoluer
- Outil réglementaire
- Annexée au règlement



ENJEU 5	Mesures	Maîtrise d'ouvrage		Règle associée
	Améliorer la connaissance sur l'état de la ressource			
D.37	Bilan de l'instrumentation existante → identification de nouveaux points à instrumenter	SP du SAGE	-	-
	Mise en place d'une station hydrométrique sur la Fontenelle		-	-
D.38	Suivi et présentation à la CLE de l'état quantitatif de la ressource en eau sur le territoire	SP du SAGE	-	-
D.39	Prise en compte des suivis limnimétriques des bassins Caux Seine lors de la prise d'arrêt sécheresse	Préfecture	-	-
Maîtriser et satisfaire les besoins en eau				
D.40	Assurer l'adéquation entre potentiel de développement des territoires et volumes en eau potable disponibles en amont des projets de développement urbain	Collectivités ou leur groupement / Pétitionnaires		-
D.41	Réaliser des économies d'eau : diagnostic de la consommation en eau bâtiments publics → préconisations étudier la réutilisation des eaux usées traitées	Collectivités ou leur groupement et constructeurs	-	-
D.42	Sécuriser l'alimentation en eau potable sur le secteur desservi par les captages de Limésy et de Blacqueville	Collectivités ou leur groupement	-	-
Protéger les zones d'expansion des crues				
D.43	Protection des zones d'expansion de crues du bassin versant de la Sainte-Gertrude-Ambion dans les documents d'urbanisme	Collectivités ou leur groupement		-

LE RÈGLEMENT

Règle 1 : préserver le lit mineur et les berges des cours d'eau du territoire du SAGE

Règle 2 : préserver les espaces de mobilité des cours d'eau

Règle 3 : préserver les zones humides

Règle 4 : maintenir les secteurs enherbés sur les zones d'érosion prioritaires 1

315,65 ha

1,32% de la SAU

Règle 5 : compenser le retournement d'herbages sur les zones d'érosion prioritaires 2

1 889,34 ha

6,25% de la SAU

Règle 6 : Encadrer l'épandage et le stockage des effluents solides

Règle 7 : Gérer les nouveaux rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol